

LA MODALISATION ET LES MODALITES ÉNONCIATIVES

La pragmatique, principalement la problématique de l'énonciation développée par Émile Benveniste (1966, 259), a rappelé la place de l'homme dans la langue : « *C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'"ego"* ». Cette conception oriente l'auteur vers l'identification et l'analyse des marqueurs de subjectivité dans le discours. Les **déictiques**, indices de personne, de temps et de lieu, retiennent alors son intérêt. Toutefois, la langue offre de nombreuses autres possibilités, certes parfois moins explicites, pour mettre en scène le sujet dans sa relation à l'autre et au monde. Ces indices de construction identitaire et de prise en charge du dire appartiennent à la modalité et s'imposent à l'analyse comme traces de l'activité d'énonciation.

P
a
g
e
|
1

I. ÉNONCIATION ET MODALISATION

A. La notion de « modalité »

C'est par l'entremise de Charles Bally que, dès 1932, le terme de « modalité », initialement emprunté à la logique et récurrent dans la tradition grammaticale, a été introduit en linguistique. Le chercheur soutient que l'énonciation d'un énoncé correspond à la communication d'une pensée distincte d'une pure et simple représentation. Le sujet pensant est indissociable de cette expression à laquelle il participe activement. Penser, « *c'est donc juger qu'une chose est ou n'est pas, ou estimer qu'elle est désirable ou indésirable, ou enfin désirer qu'elle soit ou ne soit pas. On croit qu'il pleut ou on ne le croit pas, ou on en doute, on se réjouit qu'il pleuve ou on le regrette, on souhaite qu'il pleuve ou qu'il ne pleuve pas* ». La modalité désigne donc l'attitude du locuteur dans l'activité d'énonciation.

La définition adoptée pose que tout énoncé est systématiquement le support d'une opération modale. En effet, Charles Bally décrit la phrase comme la combinaison de deux éléments. Elle intègre d'une part un **dictum** ou contenu représenté, d'autre part un **modus** ou opérateur de modalité. Le premier se réalise sous la forme de l'association d'un sujet et d'un syntagme verbal ou prédicat. Le second dispose de deux types de manifestation potentiels ou il est dissocié du dictum et se révèle par un verbe modal et un sujet modal — ce dernier étant toutefois non systématique — ; ou il est incorporé au dictum et véhiculé par une ou des unités linguistiques exprimant simultanément les deux contenus.

(1) Je veux qu'il soit à l'heure
Modus Dictum
(sujet modal + verbe modal)

(2) Il faut qu'il soit à l'heure
Modus Dictum
(verbe modal)

(3) Il doit être à l'heure,
Modus + Dictum (modus incorporé au dictum par le verbe modal « doit »)

B. La modalité et le sujet

En dépit de la définition proposée, la modalité ne doit pas être exclusivement rapportée à la subjectivité du sujet locuteur. Elle est à appréhender dans le cadre interactionnel de l'énonciation. Autrement dit, elle est engagée dans et par le processus de co-construction du sens et le pouvoir

actionnel du langage. La prise en charge du dire suggère des mises en scène énonciatives diverses qui dépassent l'opposition, trop radicale, d'Émile Benveniste (1966) entre présence ou absence du sujet. Le sujet se construit dans le discours par l'image qu'il donne à voir des différents participants à l'énonciation, dans son rapport à lui-même, dans son rapport à l'interlocuteur, dans son rapport au monde. Cette conception, qui rompt avec la vision égocentrée de l'activité d'énonciation, permet, par exemple, de dissocier les trois énoncés suivants et surtout d'en expliquer les enjeux discursifs :

- (1) Je veux que tu assistes à la cérémonie.
- (2) Il doit assister à la cérémonie.
- (3) Il faut que tu assistes à la cérémonie.

Chacun de ces énoncés exprime un investissement modal différent. Patrick Charaudeau (1992, 574-575), reprenant la terminologie de Jacques Damourette et Édouard Pichon (1927), propose pour rendre compte de ces mises en scène modales de parler d'actes locutifs et il distingue :

— un **acte élocutif** par lequel, à l'aide de *je* et du *verbe de volonté* (ou volitif), *vouloir* dans l'énoncé (1), le locuteur construit un énonciateur qui exprime son propre point de vue, en situant le propos directement en relation avec lui-même. Il se montre ainsi comme un sujet doté d'une autorité qui justifie la demande formulée ;

— un **acte allocutif** par lequel, à l'aide de *tu* et du *verbe modal d'obligation* (ou déontique), *devoir* dans l'énoncé (2), le locuteur implique très explicitement son interlocuteur dans l'acte d'énonciation. L'énonciateur, linguistiquement effacé de l'énoncé, ne prend pas en charge la responsabilité de la contrainte exercée par le propos et la construit comme un devoir du co-énonciateur ;

— Un **acte délocutif** par lequel, à l'aide de *il* et du modal impersonnel déontique, *falloir* dans l'énoncé (3), l'énonciateur, nullement responsable du propos, met en scène une nouvelle autorité comme source de la contrainte exprimée : le co-énonciateur subit une espèce d'obligation absolue apparentée à la pression morale.

II. LES MARQUEURS DE MODALITÉ

Réaliser un inventaire des marqueurs de modalité reste un objectif non atteint. Plusieurs raisons justifient cet état des lieux. Tout d'abord, l'expression de la modalité est susceptible d'être traduite par un très grand nombre d'unités fort hétérogènes : des pronoms personnels, des auxiliaires et des verbes, des adjectifs, des adverbes, des périphrases verbales, la morphologie flexionnelle, des indices prosodiques, des indices autonymiques ou encore les registres de langue. Ces unités de langue, ensuite, peuvent, dans le cadre des différents actes d'énonciation, véhiculer plusieurs valeurs modales, en outre plus ou moins explicites. Enfin, la modalité ne coïncide pas systématiquement avec un marqueur morpho-syntaxique ou sémantique isolable. Elle peut résulter d'une construction syntaxique, de l'ordre des mots, ou, plus largement de l'ensemble de l'énoncé étant donné son contexte d'actualisation.

A. Les modalités d'énonciation

Les modalités d'énonciation sont attachées aux marqueurs syntaxiques, typographiques et prosodiques nécessaires à la réalisation des types de phrase assertif, interrogatif et injonctif. Chaque acte d'énonciation implique obligatoirement la sélection de l'une d'elles à l'exclusion des autres. On peut donc les qualifier d'obligatoires et d'exclusives. Émile Benveniste (1966, 130) précise leur rôle : « Ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son interlocuteur : il veut lui transmettre un élément de connaissance, ou obtenir de lui une information, ou lui intimer un ordre. ».

B. Les modalités d'énoncé

Les modalités d'énoncé jugent le dictum par rapport aux domaines d'évaluation logique, la vérité, la nécessité, la possibilité, et leurs contraires, et par rapport aux domaines d'évaluation appréciative.

1. Les modalités logiques

Les modalités logiques sont parfois complétées par d'autres valeurs modales qui font intervenir la subjectivité du sujet dans le jugement de vérité. Les **modalités aléthiques** ou hypothétiques désignent les modalités strictement logiques selon lesquelles les propositions sont considérées comme vraies-fausses, possibles-impossibles, nécessaires-contingentes. Les **modalités épistémiques** concernent la connaissance du monde, elles marquent l'expression d'une croyance ou d'une opinion. Les **modalités déontiques** se réfèrent à un ordre moral ou social pour exprimer ce qui doit être (obligation) ou ce qui peut être (permission). Les modalités volitives expriment un jugement de vérité en termes de volonté.

Les marqueurs les plus représentatifs de ce type de modalité sont les verbes modaux, *pouvoir, devoir, falloir, vouloir* et *savoir* par exemple, les périphrases adjectivales, *il est probable, il est certain, je suis sûr, les temps des verbes*. Le conditionnel, par exemple, peut exprimer la probabilité, ainsi que les adverbes dits « assertifs », *effectivement, évidemment, nécessairement*. Ceux-ci expriment plus particulièrement les modalités aléthiques et épistémiques. Ils sont identifiables par certaines propriétés spécifiques. Ils échappent à la portée de la négation, ils refusent l'extraction par l'opérateur – *c'est ... que* – en tête de phrase, ils peuvent constituer une réponse à une interrogation absolue, Ainsi fonctionne l'adverbe évidemment dans l'extrait suivant :

Un enfant **a droit** à des plages de liberté. **Il est même souhaitable** qu'il échappe par moments à la surveillance de ses parents, qu'il acquiert peu à peu sa liberté d'aller et venir. C'est comme cela que l'on grandit et que l'on apprend à se débrouiller. Le cas des personnes âgées qui s'égarent parce qu'elles souffrent de la maladie d'Alzheimer est bien différent. **Il est souhaitable de pouvoir** les repérer, dans leur intérêt. Mais une surveillance permanente, totale, est **évidemment** dangereuse, quel que soit le cadre. Les chauffeurs routiers équipés de GPS ont ainsi gagné la **possibilité** de débrancher leur système quelques minutes sur une plage horaire, malgré la **volonté** de contrôle de leurs employeurs.

Libération, « Un enfant a droit à des plages de liberté 15 juin 2007.

Cet extrait, consacré aux droits des enfants, présente de nombreux marqueurs de modalités logiques qui visent à convertir le dire en une parole absolue de l'ordre de l'évidence par la mise en scène d'un comportement énonciatif délocutif auquel concourt l'adverbe modal *évidemment*. Notons également le rôle du pronom indéfini *on* et du *présent de l'indicatif* qui expriment une vérité générale et celui de la périphrase adjectivale impersonnelle (*il est souhaitable que*) utilisée pour traduire une modalité épistémique d'opinion déliée de la subjectivité.

2. Les modalités appréciatives

Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980, 71), après avoir rappelé le rôle de l'intuition, appuie l'identification des marqueurs de subjectivité de la modalité appréciative sur les observations suivantes : « *À la différence des termes objectifs, dont la classe dénotative a des contours relativement stables, celle des termes subjectifs est un ensemble flou : l'appartenance d'un x à la classe des professeurs, des célibataires, des anciens combattants, ou même des objets jaunes, est admise ou rejetée plus unanimement, et peut se vérifier plus facilement, que son appartenance à la classe des imbéciles, ou des beaux objets.* » Elle illustre l'opposition **termes objectifs** et **termes subjectifs** de l'exemple révélateur suivant : « Vous êtes bien jolie. Votre robe est rouge ». L'auteur propose de préciser ce second ensemble par une distinction entre **modalités affectives**, qui relèvent de la réaction émotionnelle, et **modalités axiologiques**, qui impliquent un jugement de valeur, positif ou négatif. Ce type de modalité trouve la gamme de marqueurs lexicaux et syntaxiques la plus large. Les unités des catégories lexicales majeures participent à ces deux types de modalités.

Elles peuvent être complétées par les interjections, les formes vocatives, des marqueurs prosodiques, des énoncés inachevés et différents phénomènes attachés à la fonction poétique comme la répétition ou la comparaison par exemple.

TUBERCULOSE ! Monstre effrayant de mon enfance. Mon grand-père mort de phtisie, oncle en sana, ma sœur morte à onze mois de méningite tuberculeuse, mon frère qui « virait mal sa cuti », qui faisait de la scoliose.

B.C.G., bacille de Koch, thoracoplastie, pneumothorax, phrénisectomie, caverne, plèvre, crachats, Leysin, radiographie, vaccin, Calmette et Guérin.

Tous ces mots, tous ces malheurs, à cause de mon père, de sa maladie, de ses poumons pourris par les gaz pendant la guerre de 14.

Marie Cardinal, *Les Mots pour le dire*, chap. w, 1975.

Cet extrait repose sur une confrontation entre un dire apparenté à la parole scientifique des médecins et/ou des adultes, qui s'inscrit dans une visée d'objectivité, et un dire fortement imprégné de la subjectivité de l'énonciateur. Le lexique appréciatif est peu représenté, *monstre*, *effrayant*, *malheurs*, *pourris*, donnant l'illusion d'un être distant et froid, à l'image de l'attitude de la mère de la narratrice, exprimée en écho par la voix de la fillette. D'autres marqueurs révèlent pourtant l'état émotionnel de ce narrateur : la variation typographique notamment de tuberculose, les énumérations interminables, le quantificateur totalisant les juxtapositions, la causalité imputée au père avant la maladie. De plus, le lexique scientifique abondant, qui ne devrait décrire que des maladies, prend, énoncé par la petite fille, une valeur axiologique négative. Ces mots qu'elle ne comprend pas passent pour autant de monstres linguistiques qu'ils ne désignent d'horribles maladies contagieuses. La variété des marqueurs de la modalité d'énoncé appréciative est donc pleinement illustrée par ce texte.

C. Les modalités de message

Les modalités de message, contrairement aux modalités d'énonciation, sont qualifiées plus traditionnellement de « formes » (ou « types ») de phrase facultatifs. Elles s'appliquent sur les types de phrase obligatoires. On regroupe dans cet ensemble les constructions emphatiques, passives et impersonnelles, qui présentent la propriété de pouvoir se combiner entre elles. La modalité de message porte sur l'organisation sémantique de l'énoncé en occasionnant la mise en relief de certaines unités.

En termes logiques, la structure informationnelle de phrase est définie par l'association d'un thème et d'un rhème ou propos. Le thème désigne ce dont on parle, c'est-à-dire une information tenue comme connue et dite ancienne. Le thème, pour être nettement distingué du sujet grammatical, est qualifié de « sujet logique ». Le rhème désigne ce que l'on dit à propos du thème et s'apparente donc à l'information nouvelle apportée par l'énoncé. Cette organisation de l'information peut être soumise à différentes configurations modales correspondant aux modalités de message. Leur rôle porte sur la distribution dans l'énoncé des statuts de thème et de propos, laquelle joue sur la coïncidence ou la non-coïncidence du sujet logique et du sujet grammatical.

1. La dislocation

La dislocation consiste à détacher un constituant de la phrase pour le placer à son initiale ou à sa finale et à le reprendre sous forme d'un pronom. Cette opération de dédoublement produit une emphase de l'élément thématisé.

Bien sûr que ça agace *les radars*, mais ça agace celui qui ne sait peut-être pas que ça lui a sauvé la vie. Et moi, *cet agacement*, il pèse peu de choses par rapport au progrès que cela représente.

Nicolas Sarkozy, TFI, J'ai une question à vous poser, 5 février 2007.

Cet extrait illustre deux dislocations : l'une est réalisée sur le syntagme nominal *les radars*, pronominalisé par le démonstratif *ça* et placé en position segmentée après le verbe. Nous reconnaissons une procédure référentielle cataphorique qui crée une attente en retardant le référent : *les radars* obtient le statut de thème emphatisé. L'autre est réalisée par antéposition en tête de

phrase du syntagme *cet agacement* qui se trouve repris par une relation anaphorique à l'aide du personnel sujet *il*. Nous identifions en outre dans cette phrase une opération de segmentation, construite à l'aide du pronom personnel tonique *moi*, qui, en l'absence de pronominalisation, n'engendre pas une phrase disloquée. La dislocation peut s'appliquer sur plusieurs constituants définissant alors plusieurs unités thématiques marquées.

2. L'extraction

L'extraction est également une opération d'emphase qui donne lieu à la mise en relief d'un syntagme qui obtient le statut de propos. Elle se réalise à l'aide d'un opérateur d'extraction constitué d'un présentatif, le plus fréquemment *c'est*, et d'une *proposition subordonnée relative*. La phrase ainsi obtenue est dite « phrase clivée ». Observons l'exemple suivant extrait de la même émission.

Bon là aussi il faut être clair, l'installation des radars, *c'est moi qui* l'ai eu, l'idée.

Cette séquence comprend une opération de dislocation particulière qui construit, en quelque sorte, deux thèmes emphatisés, repris par la forme élidée *l'*, l'un antéposé, *l'installation des radars*, l'autre postposé, *l'idée*, à partir d'un syntagme éclaté, *l'idée de l'installation des radars*. Il illustre aussi une opération d'extraction, *c'est moi qui*, mettant en relief le constituant pronominal *moi* ainsi doté du statut d'information nouvelle, de propos.

3. La phrase pseudo-clivée

On parle enfin de phrases « pseudo-clivées » pour désigner des constructions qui cumulent l'extraction et le détachement en tête de phrase. Elles empruntent en général une relative périphrastique et le présentatif *c'est*. Elles produisent à la fois une mise en valeur du thème et une mise en valeur du propos.

Alors *là où* vous avez tout à fait raison, *c'est que* ça a généré de mémoire entre 350 ou 370 millions d'euros de recettes d'amendes. (Ibid.)

Cette phrase pseudo-clivée prend une forme particulière réservée à l'extraction des compléments circonstanciels qui utilisent les opérateurs *là où*, *c'est que*.

4. La phrase passive

La phrase passive illustre une autre modalité de message qui consiste à construire en position de thème le propos de la phrase active correspondante et à reléguer dans le propos l'agent du procès, qui peut, dans le cas d'un passif inachevé, se voir occulté. Dans l'extrait suivant, les passivations produisent un effet d'anticipation, et donnent les procès comme déjà réalisés.

Nous créerons un service public de la caution qui permet d'assurer les impayés de loyer, d'éviter les expulsions et surtout d'avoir le droit de rentrer dans les lieux. Lorsqu'il faut déboursier trois mois de loyer, pour bien des personnes, cette seule entrée dans les lieux est impossible. La mise en location de logements vacants spéculatifs *sera décidée*. Et c'est pourquoi *seront surtaxés* les locaux inoccupés depuis plus de deux ans, et la possibilité *sera donnée* aux communes de procéder à des acquisitions-réquisitions.

Ségolène Royal, Présentation du Pacte présidentiel, II février 2007.

Du passif sans complément d'agent avec des verbes d'aspect imperfectif naît un passif résultatif.

5. La phrase impersonnelle

La phrase impersonnelle constitue un nouvel exemple de modalité de message. À l'inverse du précédent qui fonctionne comme opérateur de thématisation, celui-ci révèle un procédé de rhématisation. Dans l'exemple suivant, le choix de la structure impersonnelle engendre un énoncé entièrement apparenté à une information nouvelle qui produit un effet de dramatisation.

Il nous est arrivé une incroyable mésaventure.

La modalité impersonnelle, évinçant le sujet logique de la position de sujet grammatical, peut produire un effet de dépersonnalisation approprié, par exemple, à la formulation d'énoncés génériques qui émettent des règles de conduite. Elle est ainsi très représentée dans les *Maximes* de La Rochefoucauld (1664) :

84. « Il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être trompé. »
 101. — « Il arrive souvent que des choses se présentent plus achevées à notre esprit qu'il ne les pourrait faire avec beaucoup d'art. »
 129. — « Il suffit quelquefois d'être grossier pour n'être pas trompé par un habile homme. »
 190. « Il n'appartient qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts. »

Il résulte de cette conception que tout énoncé est systématiquement le support d'une topicalisation et qu'il n'existe plus de production énonciative, en l'occurrence la phrase active assertive, neutre. Cette neutralité prend en effet le contre-pied de plusieurs des implications de la pragmatique.

6. De nombreuses autres ressources

Les modalités de message ne se trouvent pas seulement dans les constructions analysées précédemment. Il existe de nombreux autres procédés dont il est impossible de faire la liste exhaustive. Observons l'énoncé suivant :

Une question légitime peut néanmoins se poser.

La forme pronominale du verbe produit une phrase non sans rapport avec la construction passive. On parle d'ailleurs dans ce cas de « phrase pronominale de sens passif », puisque cet énoncé peut donner lieu à une paraphrase utilisant un sujet indéfini (*on* ou *quelqu'un*) dans laquelle le thème, une question légitime, occupe la position de rhème : on peut poser une question légitime. L'utilisation du pronom réfléchi permet donc, comme avec la passivation, de construire en position de thème un syntagme doté d'un rôle de patient. Prenons un nouvel exemple :

Vous avez des résultats très médiocres.

Cette construction avec le verbe *avoir* peut être mise en relation avec l'énoncé : *Vos résultats sont très médiocres*, Nous constatons alors que l'utilisation du verbe *avoir* engendre la thématisation du pronom *vous* au détriment du syntagme *vos résultats*.

Un autre regard sur les modalités de message

Marc Wilmet (1997, 453-465) propose une redéfinition des modalités de message. Il distingue deux phénomènes, La focalisation, opération facultative, est destinée à mettre en relief un constituant de la phrase. Elle regroupe les constructions emphatiques par dislocation et extraction, mais également des phénomènes de soulignement par un renforcement prosodique ou par un indice graphique. La topicalisation décerne les rôles de sujet grammatical, de sujet logique et de sujet sémantique, Elle affecte à l'énoncé, par différentes constructions, une organisation informationnelle, et corrélativement une interprétation, spécifique. L'auteur définit les topicalisations suivantes.

— **la topicalisation active** : « Pierre chasse le lièvre « Pierre a reçu des coups de sifflets Elle décerne au sujet logique (« quelque chose est affirmé de Pierre : il chasse le lièvre, il a reçu des coups de sifflets ») le brevet de sujet grammatical Pierre régit l'accord de chasse et a reçu ») indépendamment de son rôle sémantique ;

— **la topicalisation passive** : « Le lièvre est pourchassé (par Pierre). » Elle confirme au sujet logique lièvre la fonction de sujet grammatical, mais lui dénie celle d'agent sémantique (éventuellement dévolu à Pierre) ;

— **la topicalisation moyenne** : « Pierre se lave/se bat/s'évanouit au moindre coup de feu/se lance comme une lessive. » Elle confirme au sujet logique la fonction de sujet grammatical

et, sans préjuger de son rôle d'agent (Pierre est agent unique de lave, un des agents de bat, siège de s'évanouit et objet sémantique de se vend), lui attribue en tout état de cause celui de patient ;

— **la topicalisation impersonnelle** : « Il pleut, Il est malséant que vous réclamiez/de réclamer » Elle procure un sujet grammatical à un énoncé privé de sujet logique ou évince le sujet logique de la première place. Elle est superposable au passif et au moyen : 11 ne sera pas dit que Pierre aura chanté pour rien. Il se peut que Pierre chante ... ,

— **la topicalisation factitive** : « Pierre fait chanter Marie. » Elle installe le sujet logique dans la fonction de sujet grammatical et dans le rôle d'agent sémantique.

D. La modalité autonymique

La modalité autonymique renvoie à la réflexivité de la langue et la fonction métalinguistique de Roman Jakobson. Elle intervient lorsque le signe linguistique n'est plus employé en usage, pour référer à une réalité du monde, mais en mention, pour désigner le signe lui-même. Le signe devient objet du dire. La modalité autonymique, qualifiée par Jacqueline Authier-Revuz (2003, 88) de « *réflexivité au cœur de l'énonciation* », est « *une forme de dédoublement opacifiant le dire t... qui] présente, structurellement, le cumul d'une référence à la chose et d'une référence au mot par lequel est nommée la chose L'énonciateur utilisant la modalisation autonymique signale qu'il n'assume pas totalement le dire du fait d'une « non-coïncidence » susceptible, selon l'auteur, de se manifester en quatre lieux. »*

— **La non-coïncidence entre discours** : marquée par des unités telles que *X, j'emprunte ce mot à ... ; X, comme l'appelle ...*, elle indique que le locuteur emprunte un mot à un autre discours :

Dans l'accès à Internet il y a deux façons de procéder, le bas débit et le haut débit. L'avantage du haut débit, **ce qu'on appelle quelquefois l'ADSL**, c'est que c'est une connexion illimitée, c'est-à-dire que quand vous vous mettez sur Internet avec l'ADSL le compteur ne tourne plus, vous pouvez rester branchés 24 h sur 24, c'est le même prix et ça apporte en plus le haut débit, c'est-à-dire un formidable confort d'usage.

Déclaration de Michel Bon.

— **La non-coïncidence interlocutive** : marquée par, par exemple, *disons X, passez-moi l'expression*, elle signale au co-énonciateur un dysfonctionnement de la nomination :

Non, parce que je crois que Usinor a une très belle position dans l'acier en Europe et qu'il est capable de l'augmenter, **disons**, au niveau mondial à travers une stratégie qui est simple mais qui, je crois, est efficace, et aussi parce que, tôt ou tard, le marché, comme on dit, finira par reconnaître les mérites des activités dites traditionnelles, notamment celles de l'acier.

Déclaration d'Anne Lauvergeon.

— **La non-coïncidence entre les mots et les choses** : marquée par exemple par *X, au sens strict ; X, ou plutôt Y*, elle signale le degré d'adéquation du mot à la chose,

La réponse, bien sûr, dépend des cas d'espèce. Alors premièrement il faut d'abord regretter que certains États européens aient prélevé **ce qu'il faut bien appeler un impôt**, aussi lourd sur les opérateurs Télécommunications.

Déclaration de Serge Tchuruk

— **La non-coïncidence des mots à eux-mêmes** : marquée par des formes telles que *X, au sens de p, X, si j'ose dire...*, elle vise à neutraliser les effets de sens non souhaités mais susceptibles de s'imposer par synonymie ou homonymie par exemple.

Ce chiffre de cinq est farfelu, pardon, il y a vingt administrateurs de Vivendi Universal, sur ces vingt administrateurs quatorze sont indépendants, **au sens de la définition du rapport Viénot**, et huit sont non-français.

Déclaration de Jean-Marie Messier.

Par toutes ces formes de modalisation autonymique, le sujet imprègne le dire de sa subjectivité, montre son activité de construction et de négociation du sens et oriente l'interprétation de l'énoncé.

III. REPRÉSENTATION DISCURSIVE DU SUJET : L'ETHOS

Émile Benveniste (1966), en définissant la notion d'énonciation plaçait le sujet au cœur de l'activité langagière. Il introduisait, entre autres éléments, deux instances subjectives inaliénables dans le dispositif énonciatif conçu comme interaction. Les marques de subjectivité soumises à l'analyse étaient alors envisagées comme indices d'accès à ces instances en tant que figures construites dans et par le discours, c'est-à-dire en tant que représentation discursive. L'auteur n'envisageait pas alors la notion d'**ethos**. Dans le prolongement de Benveniste, Oswald Ducrot (1980) l'introduit dans l'analyse pragmatique. Elle connaîtra alors un développement encore à l'œuvre, dont témoignent, en particulier, les travaux de Dominique Maingueneau.

L'ethos, notion issue de la rhétorique aristotélicienne, désigne l'une des qualités morales de l'orateur, qui lui assure sa réputation et lui confère une forme d'autorité, notamment celle de pouvoir parler en son nom, puis au nom des autres, pour les défendre, par exemple dans le cadre d'un procès. **L'ethos** est lié à la présence de la preuve éthique dans le discours, qui sert de réserve argumentative, pour celui qui prend la parole et qui met en confiance son auditoire. Dans les analyses énonciatives, cette notion est utilisée, mais en subissant quelques infléchissements. Disparaît des définitions modernes la composante morale présente dans les définitions antiques, pour ne subsister que celle d'image que le sujet donne de lui dans son discours.

L'ethos prend place dans la mise en scène énonciative : il se rapporte donc non au locuteur mais aux êtres de discours tels qu'ils se donnent à voir par leurs manières de dire, lesquelles relèvent de la mise en scène énonciative et des opérations de modalisation. Manières de dire qui sont, en outre, déterminées par l'objet de l'énonciation et par la relation interlocutive. C'est par rapport à l'autre, dans sa relation à l'autre tel qu'il est pensé et imaginé par le locuteur, que l'énonciateur est construit dans le discours. Observons, par exemple, cet extrait de *L'Hebdo du médiateur*, dans lequel un journaliste, incriminé dans l'image que son dire a montré lors du journal télévisé, adopte une attitude auto-réflexive pour justifier son discours. Un téléspectateur dénonçait le manque d'émotion du journaliste pendant le traitement, en direct, des attentats du 11 septembre 2001. Nous rapportons ci-dessous, la réponse du journaliste suivie d'un cours extrait du journal télévisé de référence :

Réponse du journaliste. — Je pense que c'est pas une question de génération chacun a son euh chacun a sa manière de faire euh moi je les ai vécus évidemment de façon très intense euh et assez bouleversante puisque c'est par exemple en direct qu'on a vu la tour s'effondrer c'est aussi en direct qu'on a appris qu'un un autre avion s'était écrasé volontairement sur le Pentagone donc c'est vrai qu'y avait euh vraiment une atmosphère très particulière ici sur ce plateau alors en ce qui concerne le rendu de l'émotion chacun a son appréciation mot j'ai un peu l'impression qu'y avait pas besoin d'en rajouter tellement c'était incroyable énorme euh ahurissant effrayant donc c'est vrai que dans ces cas-là euh **autant les superlatifs je les utilise ici avec vous parce qu'on a une sorte de conversation comme on peut en avoir une entre amis mais autant à l'antenne je pense qu'y a pas besoin d'en rajouter.**

Journal télévisé — Bonjour à tous ce flash spécial pour vous annoncer ces très spectaculaires explosions ce serait un attentat selon les médias américains à New York au Cœur de Manhattan vous en découvrez euh l'image euh en l'espace de vingt minutes deux avions ont percuté les prestigieuses tours jumelles du World Trade Center donc dans le quartier de Wall Street.

L'Hebdo du médiateur, France 2, novembre 2001.

Ces deux extraits, très différents du point de vue énonciatif, engendrent deux *ethos* discursifs distincts. Le locuteur lui-même justifie cette variation d'image qu'il met très justement au compte du changement de la situation d'énonciation. La relation interlocutive construite par le contexte de *L'Hebdo du médiateur* et celle d'un journal télévisé ne suscitent ni les mêmes rôles ni les mêmes statuts discursifs. Dans le premier cas, le téléspectateur est actif et impliqué dans le débat citoyen, il joue le rôle de débattant informé. Dans le second, le téléspectateur est passif, il reçoit une

information qu'il est censé ne pas détenir. Ces données définissent des attentes auxquelles la mise en scène énonciative doit répondre. La première intervention illustre un comportement élocutif ; elle intègre de nombreuses marques de subjectivité révélant l'état émotionnel du sujet. On relèvera, par exemple, les nombreuses occurrences du pronom *je* et des *formes lexicales axiologiques*. La seconde intervention se caractérise par une subjectivité moindre du locuteur pour adopter un comportement allocutif. L'ethos construit, déterminé par le statut social du journaliste, passe par la mise en scène d'une image de sérieux et d'objectivité provoquée, par exemple, par les nombreuses *indications spatio-temporelles*, *l'utilisation d'un conditionnel d'hypothèse* ou encore la *modalité de la monstration à l'aide du verbe découvrez*. Cette image contraste avec l'ethos de la précédente intervention. Le locuteur, pour éluder l'accusation dont il est l'objet, se montre là comme un être sensible et submergé par l'émotion. La notion d'**ethos** s'impose donc en lien étroit avec la dimension actionnelle du langage. Elle renvoie à l'efficacité du dire, laquelle est très largement tributaire de l'image, rassurante, compétente, sérieuse, séduisante, conviviale, que le sujet montre, laquelle participe elle-même du sens de l'énoncé : « *Le texte n'est pas destiné à être contemplé, il est énonciation tendue vers un co-énonciateur qu'il faut mobiliser, faire adhérer « physiquement » à un certain univers de sens.* » (Dominique Maingueneau, 1998, 81).

Bibliographie

Ouvrages de référence

BENVENISTE Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, t 1, 1966.
LEQUERLER Nicole, *Typologie des modalités*, Presses universitaires de Caen, 1996,
MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod, 1998,
MEUNIER André, « Modalités et énonciation », *Langue française*, n° 21, 8-25, 1974.

Pour aller plus loin

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, « Le fait autonymique : langage, langue, discours. Quelques repères », *Parler des mots - Le fait autonymique en discours*, Paris, Presses sorbonne Nouvelle, 2003, p. 67-96.

BALLY Charles, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, France, 1932.
CHARAUDEAU Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Éducation, 1992.

WILMET Marc, *Grammaire critique du Français*, Paris, Hachette/Duculot, 1997.

In,
GARRIC Nathalie, CALAS Frédéric, *Introduction à la pragmatique*,
Paris, Hachette, 2007,
PP. 59-71